

CHARTRE RELATION FOURNISSEURS & RSE

VERSION 2025



PREAMBULE

Electro-Ohms développe une stratégie d'achat responsable, et s'engage en faveur du respect des droits humains, de la protection de l'environnement et de la lutte contre la corruption.

Par son adhésion à la présente « Charte de la relation fournisseurs & RSE », le Fournisseur s'engage à travailler dans le respect des principes énoncés ci-après.



Garantie d'un haut niveau de sécurité et de qualité dans l'exécution des prestations ou la fourniture des produits.



Respect des législations et réglementations en vigueur.



Contribution à l'amélioration de nos performances économiques et à nos gains en compétitivité.



Interdiction de tout type de corruption ou de situation amenant un conflit d'intérêt

1. ENGAGEMENT DE CONFORMITÉ

Dans le cadre de l'exécution du marché, le Fournisseur s'engage à respecter toute la réglementation applicable, et tout particulièrement celles relatives aux domaines suivants :

• Les Droits Humains et libertés fondamentales :

Le fournisseur s'engage au respect des stipulations des 8 conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail, lorsque celles-ci ne sont pas intégrés dans les lois et règlements du pays où cette main-d'œuvre est employée.

Le fournisseur s'engage à n'avoir recours à aucune forme de travail forcé, ni aucune forme d'exploitation de travail d'enfants pour ses opérations propres ou dans sa chaîne d'approvisionnement.

Le fournisseur s'interdit toute forme de discriminations ou de harcèlement. Il met en œuvre toutes actions nécessaires, y compris celles pour promouvoir la mixité et l'égalité femmes-hommes.

- **La protection de l'environnement**
- **La santé et la sécurité au travail, les conditions de travail.**
- **La prévention et la lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent :**

Le fournisseur doit s'abstenir de toutes forme de corruption ou d'actions qui pourraient potentiellement être interprétées comme telles.

Le fournisseur s'interdit également de corrompre, d'influencer ou d'entraver l'intégrité, l'indépendance de jugement, ou l'objectivité de tout collaborateur d'Electro-Ohms.

- **Le droit de la concurrence et l'éthique des affaires.**

De surcroît, le fournisseur doit être en conformité avec ses obligations fiscales et sociales et procéder à toute déclaration, notamment de bénéfices imposables auprès des services fiscaux du pays sur le territoire duquel il exerce ses activités et réalise des prestations pour le compte d'Electro-Ohms.

Le fournisseur est encouragé à mettre en place les systèmes de management des risques adaptés (Système de Management de l'Environnement [SME], Système de Management de Projet [SMP], Qualité Sécurité, ... etc.). Le fournisseur est encouragé à avoir une attitude pro-active et exemplaire incarnée par une démarche d'amélioration continue en matière de RSE et d'éthique dans les affaires.

2. ENGAGEMENTS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Le fournisseur s'engage à prévenir et maîtriser les risques et les impacts environnementaux de ses activités en lien avec le contrat passé avec Electro-Ohms, en prenant toute initiative utile notamment en matière d'économie circulaire, de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de protection de l'environnement et de la préservation de la biodiversité.

3. ENGAGEMENTS EN FAVEUR D'UNE ÉCONOMIE LOCALE ET INCLUSIVE



Soutien au développement économique et social des territoires à travers les entreprises locales de toute taille, notamment les Très Petites Entreprises (TPE) et les Petites et Moyennes Entreprises (PME).



Collaboration avec des entreprises et structures de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS)

Pour accompagner Electro-Ohms dans cette démarche, des engagements contractuels peuvent être formalisés entre le Fournisseur et Electro-Ohms, entre autres à travers la clause sociale/insertion professionnelle ou la co-traitance avec le secteur protégé et adapté. Electro-Ohms renforce désormais la part RSE dans la notation des offres, celle-ci devant aller jusqu'à 20% de la pondération globale.

4. ENGAGEMENTS EN MATIÈRE D'ÉTHIQUE ET DE PROBITÉ

Dans le cadre de ses activités et relations avec Electro-Ohms et ses filiales, le Fournisseur respecte les principes de loyauté, d'intégrité et d'équité.

5. AUDITS ET ÉVALUATIONS

Le fournisseur peut être sollicité afin de démontrer la bonne mise en œuvre de la présente charte. À cet effet, le Fournisseur autorise Electro-Ohms à procéder ou faire procéder à des audits dans les conditions prévues par le contrat. Electro-Ohms incite le Fournisseur à faire évaluer régulièrement sa performance RSE par un organisme tiers indépendant et à mesurer l'empreinte sociétale et environnementale de ses activités.

En cas de non-respect des obligations visées dans cette charte, il est rappelé que des mesures correctives prévues dans le marché peuvent être mises en œuvre.